

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 6 octobre 2009, à 19 h 30 au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Pierre Baril, Richard Boucher, Suzanne Chartrand, Brigitte Collin. Luce Deschênes Damian, Nicole Deschênes, Johanne de Villers, Manon Handfield, Claude Henri, Gaëtan Labelle, France Lacasse, Sylvain Lacasse, Luc Lamoureux, Alain Langlois, Lucie Legault, Marc-André Lehoux, Gaëtan Marcil, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Paul St-Amand, Paul St-Onge, Sylvie Tremblay, ainsi que Isabel Godard et Carole Vigneault, représentantes du Comité de parents.

ABSENCES NOTIFIÉES : messieurs Normand Dufour et Joel Santos,

ABSENCE : monsieur Hugues Ouellette,

Assistent également à cette séance: mesdames Normande Lemieux, directrice générale, Denise Gauvreau, directrice générale adjointe, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, Monique Sauvageau, directrice du Service des ressources éducatives, Catherine Houpert, secrétaire générale adjointe, et messieurs Joseph Atalla, directeur général adjoint, Jacques Beaudet, directeur général adjoint, Alain Gauthier, secrétaire général, Daniel Grisé, directeur du Service des ressources informatiques, Gabriel Roux, directeur du Service des ressources matérielles, Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire et Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Suzanne Chartrand, présidente, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-034-10-09 Il est proposé par madame Hélène Roberge d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2009 et de la séance extraordinaire du 22 septembre 2009
4. Affaires en cours :
 - 4.1. Suivi à la dernière séance
 5. Parole au public.
 6. **Points de décision** :
 - Service de l'organisation scolaire***
 - 6.1. Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes pour l'année scolaire 2010-2011 / autorisation de consultation
 - Secrétariat général***
 - 6.2. Rémunération des commissaires
 - 6.3. Règlement sur la délégation de pouvoirs en vertu de la LCOP / adoption
 - 6.4. Règlement concernant l'authenticité des documents en vertu de la LIP / adoption
 - 6.5. Mise en place du comité de sélection pour le Protecteur de l'élève
 - 6.6. Poste de représentant des commissions scolaires au conseil d'administration du Cégep Édouard-Montpetit / appel de candidature

Direction générale

- 6.7. Structure de participation des commissaires en lien avec l'institution des nouveaux comités statutaires – en vertu de l'art. 193.1 LIP / adoption et nomination des membres
- 6.8. Priorités d'action 2009-2010 du Plan stratégique / adoption
- 6.9. Nomination à un poste de direction adjointe d'établissement

Service des ressources matérielles

- 6.10. Modifications aux orientations pour l'application des protocoles avec les villes
- 7. Points d'information :

Direction générale

- 7.1. Plan quinquennal de redditions de comptes en lien avec le Cadre de référence sur la reddition de comptes
- 7.2. Suivi du Comité d'évaluation

Secrétariat général

- 7.3. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif du 18 août 2009

(document déposé dans le portail)

- 8. Affaires diverses.
- 9. Parole au public.
- 10. Rapport de la présidente
- 11. Parole aux membres du Conseil.
- 12. Levée de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2009 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2009

- C-035-10-09** Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2009, avec la correction suivante :

À la quatrième page de ce procès-verbal, après la résolution C-017-09-09, remplacer le nom de Isabel Godard par celui de Carole Vigneault.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- C-036-10-09** Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 septembre 2009, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES EN COURS :

4.1. Suivi à la dernière séance

Une note est déposée par monsieur Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines, concernant les enseignants non légalement qualifiés.

5. PAROLE AU PUBLIC.

Plusieurs personnes sont présentes. Madame Suzanne Chartrand, présidente, explique la procédure et invite ceux qui le désirent à prendre la parole.

Madame Chantale Dubois intervient au sujet d'un problème de manque de place dans le transport scolaire pour son enfant, élève en concentration hockey à l'école secondaire Polybel.

Madame Suzanne Chartrand apporte des explications concernant l'organisation du transport scolaire. Si des places se libèrent en cours d'année, elles seront allouées en fonction des critères et encadrements établis.

Madame Pascale Richard intervient concernant une problématique de transfert d'élèves touchant ses enfants. Elle fait part des démarches qu'elle a faites à cet égard pour elle-même et avec d'autres parents également concernés et elle s'enquiert de ce qui peut être fait d'autre.

Madame Suzanne Chartrand apporte des explications sur le processus de consultation que le Conseil s'apprête à lancer concernant la révision de *la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire de Patriotes*.

6. POINTS DE DÉCISION :

Service de l'organisation scolaire

6.1 Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes pour l'année scolaire 2010-2011 / autorisation de consultation

Madame la présidente invite mesdames et messieurs les commissaires à lancer le processus de consultation sur ce dossier.

Considérant les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant les modifications apportées à la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire de Patriotes pour l'année scolaire 2010-2011;

Considérant l'avis favorable des commissaires réunis en séance de travail le 6 octobre 2009;

C-037-10-09 Il est proposé par madame Hélène Roberge,

que mandat soit donné au Service de l'organisation scolaire d'engager la consultation portant sur la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire de Patriotes pour l'année scolaire 2010-2011* déposée à l'annexe ACC-006-10-09, la date de retour des avis étant fixée au 16 novembre 2009.

Les instances visées par cette consultation sont les suivantes :

- Le Comité de parents;
- Le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCÉHDAA);
- Les représentants du personnel de la Commission scolaire : personnel cadre, personnel enseignant, personnel professionnel et personnel de soutien.

Madame Brigitte Collin demande le vote.

Votent en faveur : 17

Votent contre : 2

S'abstiennent : 2

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Secrétariat général

6.2. Rémunération des commissaires

Madame la présidente invite les membres du Conseil à se prononcer sur cette question.

C-038-10-09 Madame Brigitte Collin propose que le Conseil dispose de cette question par vote secret.

Votent pour : 8
Votent contre : 13

La proposition est rejetée.

En conséquence, le vote sur la proposition à être présentée se tiendra à main levée.

Madame Luce Deschênes Damian fait lecture à voix haute de la proposition.

Considérant que l'enveloppe globale de rémunération des membres du Conseil des commissaires pour l'année 2009-2010, telle que fixée par décret, est de 261 261,08 \$;

Considérant que les frais de kilométrage encourus par les membres du Conseil afin d'assister aux séances officielles et de travail du Conseil ainsi qu'aux séances du Comité exécutif doivent être remboursés à même cette enveloppe de rémunération globale;

C-039-10-09 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian

D'établir comme suit: la rémunération des membres du Conseil des commissaires :

- La présidente du Conseil : 36 511 \$
- La vice-présidente du Conseil : 15 672,52 \$
- Le vice-président du Comité exécutif : 12 475,92 \$
- Les six autres membres du Comité exécutif : 10 078,47 \$
- Les dix-huit autres membres du Conseil : 7 004,80 \$

De réserver une somme 10 043,34 \$ qui servira à rembourser les frais de kilométrage des commissaires lorsqu'ils assistent aux séances officielles et de travail du Conseil et aux séances du Comité exécutif;

De partager le reliquat de cette somme de 10 043,34 \$, si un tel reliquat existe au 30 juin 2010, de façon égale entre les 27 commissaires;

Monsieur Gaëtan Labelle demande le vote.

Votent pour : 17
Votent contre : 2
S'abstiennent : 2

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Monsieur Richard Boucher demande qu'il soit noté qu'il demande à être exclu du partage du reliquat.

6.3. Règlement sur la délégation de pouvoirs en vertu de la LCOP

Madame la présidente rappelle le cheminement de ce dossier et invite mesdames et messieurs les commissaires à procéder à l'adoption du règlement.

Considérant le plan de travail établi le 24 mars 2009 concernant la révision de l'ensemble des règlements de délégation de fonctions et de pouvoirs incluant ceux

découlant de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et ses trois règlements afférents;

Considérant l'étude de ce dossier en séance de travail du Conseil le 28 avril 2009;

Considérant que les membres du Comité consultatif de gestion ont été consultés et ont donné leur aval sur le projet de règlement le 9 septembre 2009;

Considérant que le Conseil des commissaires, en séance de travail le 22 septembre 2009, a donné son aval au projet de règlement;

C-040-10-09 Il est proposé par monsieur Paul St-Onge,

D'adopter le règlement no 4.0 – 2009 intitulé *Règlement sur la délégation de certaines fonctions dévolues au dirigeant de l'organisme par la Loi sur les contrats des organismes publics*.

De fixer la date d'entrée en vigueur de ce règlement au jour de la publication de l'avis public de son adoption.

Monsieur Gaëtan Labelle demande le vote.

Votent pour :	19
Vote contre :	1
S'abstient :	1

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

6.4. Règlement concernant l'authenticité des documents en vertu de la LIP

Considérant le plan de travail établi le 24 mars 2009 concernant la révision de l'ensemble des règlements de délégation de fonctions et de pouvoirs.

Considérant que le dossier inclut le remplacement du *Règlement sur l'authenticité des documents* adopté par le Conseil des commissaires le 1^{er} mai 2007;

Considérant que les membres du Comité consultatif de gestion ont été consultés et ont donné leur aval sur le projet de règlement le 9 septembre 2009;

Considérant que le Conseil des commissaires, en séance de travail le 22 septembre 2009, a donné son aval au projet de règlement;

C-041-10-09 Il est proposé par madame Hélène Roberge,

De remplacer le règlement intitulé «*Règlement no 2 concernant l'authenticité des documents*» adopté par le Conseil des commissaires le 1^{er} mai 2007 par le présent règlement intitulé : *Règlement no 2 – 2009 concernant l'authenticité des documents*.

De fixer la date d'abrogation et de remplacement dudit règlement adopté le 1^{er} mai 2007 à la date d'entrée en vigueur du présent règlement no 2 - 2009, soit le jour de la publication de l'avis public de son adoption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.5. Mise en place du comité de sélection pour le Protecteur de l'élève

Madame Suzanne Chartrand explique le dossier.

Considérant que suite à la recommandation du Comité stratégique de développement politique, assurant le rôle de Comité de gouvernance et d'éthique, et

après consultation du Comité de parents, le Conseil des commissaires a établi le profil et les compétences recherchés pour le détenteur du poste de Protecteur de l'élève et ce en vertu de la résolution no C-144-05-09 ;

Considérant que conformément à ladite résolution et tel que le permet l'article 220.2 LIP, la Commission scolaire des Patriotes a entrepris de conclure une entente avec la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la Commission scolaire Marie-Victorin afin de désigner une même personne et convenir du partage des dépenses encourues ;

Considérant le processus de sélection établi à cette fin ;

C-042-10-09 Il est proposé par madame Johanne de Villers

- d'entériner le processus de sélection du Protecteur de l'élève, tel qu'établi par les trois commissions scolaires concernées, incluant notamment la composition du comité de sélection ;
- à cette fin, de désigner madame Suzanne Chartrand pour représenter le Conseil des commissaires sur ledit comité de sélection et madame Hélène Roberge pour agir comme substitut en cas d'empêchement.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.6. Poste de représentant des commissions scolaires au conseil d'administration du Cégep Édouard-Montpetit / appel de candidature

Madame Suzanne Chartrand explique ce dossier.

Elle fait part du fait que trois commissaires ont soumis leur candidature.

Monsieur Paul St-Onge apporte des explications additionnelles.

Madame Sylvie Tremblay se joint à l'assemblée.

C-043-10-09 Il est proposé par madame Lucie Legault de désigner mesdames Suzanne Chartrand et Carole Vigneault et monsieur Gaëtan Labelle, commissaires, à titre de candidats au poste de représentant des commissions scolaires au conseil d'administration du Cégep Édouard-Montpetit

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Direction générale

6.7. Structure de participation des commissaires en lien avec l'institution des nouveaux comités statutaires – en vertu de l'art. 193.1 LIP / adoption et nomination des membres

Madame Suzanne Chartrand présente le dossier.

Elle répond aux questions et demandes d'éclaircissement de mesdames et messieurs les commissaires.

Considérant la résolution no C-125-01-08 établissant une structure de participation pour les commissaires de la Commission scolaire des Patriotes prévoyant notamment que le mandat des membres des comités durait jusqu'au 3 novembre 2009;

Considérant l'adoption en janvier 2009 par le Conseil des commissaires d'un nouveau Plan stratégique 2008-2013;

Considérant le nouvel article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* introduit par la Loi no 29 de 2008 (Projet de loi 88) à l'effet que le Conseil des commissaires doit instituer un comité de gouvernance et d'éthique, un comité de vérification et un comité des ressources humaines;

Considérant qu'il appartient au Conseil des commissaires de déterminer la composition et le mandat de ces comités, de même que la durée du mandat des membres;

Considérant que ces comités ont pour fonction d'assister les commissaires et, à cette fin, d'émettre des rapports et recommandations au Conseil des commissaires;

Considérant l'évaluation de la structure de participation et son fonctionnement faite par le Conseil des commissaires lors des rencontres conjointes des comités stratégiques du Conseil tenues les 9 juin et 8 septembre, et la séance de travail du Conseil tenue le 22 septembre 2009;

Considérant les objectifs poursuivis par le Conseil des commissaires dans le cadre de la révision de la structure de participation qu'il a entreprise;

C-044-10-09 Il est proposé par monsieur Paul St-Onge

Que le Conseil des commissaires fait siennes les recommandations issues des travaux du groupe de réflexion sur la structure de participation des commissaires;

Que les comités stratégiques du Conseil soient limités à deux, soit :

- le Comité de la mission éducative et des ressources humaines
- le Comité de soutien à la mission

Que ces comités soient constitués d'un nombre de membres n'excédant pas 14 commissaires chacun, dont un responsable désigné par le Conseil et incluant les commissaires parents;

Que les mandats du Comité des ressources humaines institués en vertu de l'article 193.1 LIP, soient assumés par le Comité stratégique de la mission éducative et des ressources humaines;

Que les mandats du Comité de vérification institué en vertu de l'article 193.1 soient assumés par les membres du Comité exécutif;

Que le Comité de gouvernance et d'éthique institué en vertu de l'article 193.1 soit constitué de 5 commissaires, dont la présidente, et un membre de la Direction générale. Il peut au besoin s'adjoindre un membre du Service du secrétariat général et des communications à titre de personne ressource;

Que la durée du mandat des membres des comités du Conseil soit à compter du 6 octobre 2009, et ce, jusqu'à la fin du mandat actuel des membres du Conseil des commissaires tel que prescrit par la *Loi sur les élections scolaires*;

Que le président du Conseil des commissaires est d'office membre de tous les comités et peut y participer.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Plans d'action des comités du Conseil pour 2009-2010

Madame Suzanne Chartrand présente le dossier et invite mesdames et messieurs les commissaires à adopter les plans d'action des comités du Conseil pour 2009-2010.

Monsieur Gaëtan Labelle propose un amendement au projet de résolution soumis à l'effet qu'on ajoute dans la liste des dossiers pour l'année 2009-2010 la révision de la *Politique relative à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif*.

Madame Normande Lemieux, directrice générale, explique que les plans d'actions proposés sont en lien avec les éléments du Plan stratégique 2008-2013 et les orientations ministérielles connues à ce jour. D'autre part, elle souligne qu'il est prévu que l'application de ladite politique fera l'objet d'une reddition de comptes au cours de l'année en cours.

Les membres du Conseil échangent sur cette question et se prononcent sur la proposition d'amendement comme suit :

C-045-10-09 Il est proposé par monsieur Gaëtan Labelle d'amender la proposition à l'effet d'ajouter la *Politique relative à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif* à la liste des dossiers pour 2009-2010.

Vote pour : 1
Votent contre : 18
S'abstiennent : 2

La proposition d'amendement est rejetée.

Mesdames et messieurs les commissaires conviennent qu'on attendra les conclusions de la reddition de comptes sur l'application de *Politique relative à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif* avant de décider de la suite de ce dossier.

Considérant la structure de participation des commissaires adoptée en vertu de la résolution C-044-0-09;

C-046-10-09 Il est proposé par monsieur Sylvain Lacasse d'adopter les plans d'action pour l'année 2009-2010 pour le Comité de la mission éducative et des ressources humaines, le Comité de soutien à la mission, le Comité de gouvernance et d'éthique et le Comité de vérification, tel que déposé en annexe ACC-007-10-09.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Institution du Comité des ressources humaines

Considérant les dispositions de l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant que le conseil des commissaires doit instituer un comité des ressources humaines;

Considérant qu'il appartient au Conseil des commissaires de déterminer la composition et le mandat de ce comité, de même que la durée du mandat des membres;

Considérant que ce comité a pour fonction d'assister les commissaires et, à cette fin, d'émettre des rapports et des recommandations au conseil des commissaires;

Considérant la structure de participation des commissaires adoptée en vertu de la résolution C-044-10-09.

C-047-10-09 Il est proposé par monsieur Alain Langlois

d'instituer le Comité des ressources humaines, lequel sera partie intégrante du Comité de la mission éducative et des ressources humaines établi dans le cadre de la structure de participation des commissaires;

qu'il exerce les mandats décrits au plan d'action établi par le Conseil des commissaires;

que la durée du mandat des membres de ce comité soit à compter du 6 octobre 2009, et ce, jusqu'à la fin du mandat actuel des membres du Conseil des commissaires tel que prescrit par la *Loi sur les élections scolaires*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Institution du Comité de vérification

Considérant les dispositions de l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant que le conseil des commissaires doit instituer un comité de vérification;

Considérant qu'il appartient au Conseil des commissaires de déterminer la composition et le mandat de ce comité, de même que la durée du mandat des membres;

Considérant que ce comité a pour fonction d'assister les commissaires et, à cette fin, d'émettre des rapports ou des recommandations au conseil des commissaires;

Considérant la structure de participation des commissaires adoptée en vertu de la résolution C-044-10-09.

C-048-10-09 Il est proposé par monsieur Marc-André Lehoux

d'instituer le Comité de vérification, lequel sera composé des membres du Comité exécutif

qu'il exerce les mandats établis au plan d'action adopté par le Conseil des commissaires;

que la durée du mandat des membres de ce comité soit la même que celle des membres du Comité exécutif.

Que le Comité s'adjoigne la direction du Service des ressources financières à titre de personne ayant une compétence en matière comptable ou financière.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Institution du Comité de gouvernance et d'éthique

Considérant les dispositions de l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant que le conseil des commissaires doit instituer un comité de gouvernance et d'éthique;

Considérant qu'il appartient au Conseil des commissaires de déterminer la composition et le mandat de ce comité, de même que la durée du mandat des membres;

Considérant le *Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes*;

Considérant la structure de participation des commissaires adoptée en vertu de la résolution C-044-10-09.

C-049-10-09 Il est proposé par madame Hélène Roberge.

d'instituer le Comité de gouvernance et d'éthique, lequel sera composé comme suit :

- le président du Conseil des commissaires lequel agit comme responsable du Comité
- 4 commissaires
- 2 commissaires substitués qui pourront agir en cas d'absence ou en remplacement d'un membre du Comité si celui-ci est directement concerné par une plainte
- le directeur général

qu'il exerce les mandats décrits au document déposé en annexe ACC-008-10-09;

que la durée du mandat des membres de ce comité soit à compter du 6 octobre 2009, et ce, jusqu'à la fin du mandat actuel des membres du Conseil des commissaires tel que prescrit par la *Loi sur les élections scolaires*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Nomination de la personne responsable du Comité de la mission éducative et des ressources humaines

Considérant la structure de participation des commissaires adoptée en vertu de la résolution C-044-10-09

Considérant que le Conseil des commissaires a institué le Comité des ressources humaines comme partie intégrante du Comité de la mission éducative et des ressources humaines en vertu de la résolution C-047-10-09

Considérant la nécessité de désigner le responsable de ce comité ;

C-050-10-09 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de nommer monsieur Pierre Baril au poste de responsable du Comité de la mission éducative et des ressources humaines.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Nomination de la personne responsable du Comité de soutien à la mission

Considérant la structure de participation des commissaires adoptée en vertu de la résolution C-044-10-09, laquelle inclut l'institution du Comité de soutien à la mission;

Considérant la nécessité de désigner le responsable de ce comité ;

C-051-10-09 Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux de nommer monsieur Marc-André Lehoux au poste de responsable du Comité de soutien à la mission.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Nomination des membres du Comité de la mission éducative et des ressources humaines

Considérant la résolution C-047-10-09 instituant un Comité des ressources humaines, partie intégrante du Comité de la mission éducative et des ressources humaines, et déterminant la composition et le mandat de ce comité, de même que la durée du mandat de ses membres ;

C-052-10-09 Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin

de nommer les commissaires suivants, membres du Comité de la mission éducative et des ressources humaines :

1. Monsieur Pierre Baril
2. Madame Hélène Roberge
3. Madame Lucie Legault
4. Madame Nicole Deschênes
5. Monsieur Jean-François Rabouin
6. Monsieur Paul St-Onge
7. Monsieur Gaëtan Marcil
8. Madame Sylvie Tremblay
9. Madame Luce Deshênes Damian
10. Madame Johanne de Villers
11. Madame Suzanne Chartrand

Commissaire parent

1. Madame Carole Vigneault

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Gaëtan Marcil se retire de la séance à 20 h 47.

Nomination des membres du Comité de soutien à la mission

Considérant la structure de participation des commissaires adoptée en vertu de la résolution C-044-10-09 laquelle inclue l'institution d'un Comité de soutien à la mission et détermine la composition et le mandat de ce comité, de même que la durée du mandat de ses membres ;

Considérant la nécessité de nommer les membres dudit Comité ;

C-053-10-09 Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux

de nommer les commissaires suivants, membres du Comité de soutien à la mission éducative :

1. Monsieur Marc-André Lehoux
2. Monsieur Sylvain Lacasse
3. Madame Manon Handfield
4. Madame France Lacasse
5. Monsieur Luc Lamoureux
6. Monsieur Richard Boucher
7. Monsieur Gaëtan Labelle
8. Monsieur Claude Henri

Commissaire parent

1. Madame Isabel Godard

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant que quelques membres du Conseil sont absents, mesdames et messieurs les commissaires conviennent que ces derniers pourront se joindre à l'un ou l'autre des deux comités pour en combler les postes disponibles.

Madame Brigitte Collin se retire de la séance durant ce point.

Nomination des membres du Comité de gouvernance et d'éthique

Madame la présidente constate la nécessité de tenir un scrutin pour les quatre postes de membres réguliers, le président du Conseil des commissaires siégeant d'office sur ce comité. Par conséquent, elle invite l'assemblée à désigner deux scrutateurs ou scrutatrices.

Nomination de deux scrutateurs

C-054-10-09 Il est proposé par monsieur Alain Langlois de nommer mesdames Angèle Latulippe et Denise Gauvreau pour agir comme scrutatrices.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Proposition de mise en candidature

Les candidatures suivantes sont proposées :

Madame Hélène Roberge, madame Luce Deschênes Damian, monsieur Sylvain Lacasse, monsieur Paul St-Amand, monsieur Richard Boucher, monsieur Gaétan Labelle et monsieur Claude Henri.

Clôture de la mise en candidature

C-055-10-09 Madame Suzanne Chartrand propose la clôture de la période de mise en candidature.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Sur appel de la présidente, monsieur Paul St-Amand fait part de sa décision de retirer sa candidature. Les autres candidats acceptent leur mise en candidature.

On procède au scrutin.

C-056-10-09 Sur proposition de madame la présidente, mesdames et messieurs les commissaires conviennent de traiter le point 6.8 durant le décompte des voix.

6.8. Priorités d'action 2009-2010 du Plan stratégique

Madame Normande Lemieux, directrice générale, présente ce dossier.

Considérant l'adoption en janvier 2009 du Plan stratégique de la Commission scolaire;

Considérant le travail des deux comités stratégiques de la mission éducative, au plan politique et administratif, mené à partir des orientations et objectifs du Plan stratégique adopté;

Considérant la recommandation du Comité consultatif de gestion;

C-057-10-09 Il est proposé par monsieur Pierre Baril d'adopter les priorités d'action 2009-2010 du Plan stratégique et de les annexer au Plan stratégique voté en janvier 2009.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

C-058-10-09 Sur proposition de madame la présidente, mesdames et messieurs les commissaires conviennent que le point 6.9. sera traité après le point 6.10., les points 6.9. et 7.2. nécessitant tous deux la tenue d'un huis clos.

On procède donc immédiatement au point 6.10. de l'ordre du jour.

Service des ressources matérielles

6.10. Modifications aux orientations pour l'application des protocoles avec les villes

Monsieur Claude Henri et monsieur Marc-André Lehoux se retirent de la séance pour ce point.

Madame Suzanne Chartrand explique le dossier.

Madame Normande Lemieux et monsieur Gabriel Roux, directeur du Service des ressources matérielles, apportent des explications additionnelles.

Considérant les discussions relatives aux dispositions des protocoles d'entente d'utilisation des immeubles et des équipements avec les Villes;

Considérant les démarches réalisées par le Comité de travail institué en septembre 2008;

Considérant les pistes de solutions proposées par le Comité de travail;

C-059-10-09 Il est proposé par madame Manon Handfield.

- d'adopter les orientations ou les modifications suivantes aux protocoles d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement avec les Villes :
 - Optimiser l'utilisation des espaces d'entreposage en favorisant le partage de ces espaces et l'utilisation des équipements qui y sont rangés et ne facturer que les locaux exclusifs aux Villes;
 - Maintenir la possibilité d'une facturation forfaitaire indexée, sur une base volontaire, après entente entre les parties;
 - Aviser les Villes du nouveau taux en juillet d'une année, mais l'appliquer à compter de janvier de l'année qui suit;
 - Poursuivre les efforts pour bien planifier les travaux et aviser les Villes le plus rapidement possible;
 - Revoir la situation de chaque école afin de réduire la facturation de certaines aires de circulation, le cas échéant, mais maintenir la facturation des aires communes à 100%;
 - Considérer les nouveaux investissements faits par les Villes, lorsqu'ils sont confirmés par un protocole et que la responsabilité de l'entretien incombe à la Ville impliquée, en réduisant la facture pendant quelques années, après entente entre les parties;
 - Moduler la prise en compte des dépenses pour le maintien des bâtiments et ne pas considérer les dépenses pour la résorption du déficit d'entretien pour le calcul du coût de revient.
- de demander aux villes d'apporter les modifications suivantes aux protocoles :
 - Améliorer la surveillance et la sécurité durant les camps de jour;
 - Appliquer des orientations ou des modifications réciproques à ceux proposés par la Commission scolaire pour l'utilisation de leurs immeubles et équipements par la Commission scolaire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Retour au point 6.7. Nomination des membres du Comité de gouvernance et d'éthique

Madame Suzanne Chartrand fait l'annonce du résultat du scrutin.

Mesdames Hélène Roberge et Luce Deschênes Damian et messieurs Sylvain Lacasse et Claude Henri sont déclarés élus

Monsieur Gaëtan Labelle fait part de son intérêt pour être membre substitut.

Mesdames et messieurs les commissaires conviennent d'ajouter son nom comme troisième membre substitut.

Considérant la résolution C-049-10-09 instituant un Comité de gouvernance et d'éthique et déterminant la composition et le mandat de ce comité, de même que la durée du mandat de ses membres ;

Considérant la nécessité de nommer les membres dudit comité ;

Considérant que le président du Conseil des commissaires est d'office membre du Comité et qu'il a été désigné par le Conseil pour agir comme responsable de ce Comité ;

C-060-10-09 Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin

- a) de nommer les commissaires suivants, membres du Comité de gouvernance et d'éthique :
 1. Madame Hélène Roberge
 2. Madame Luce Deschênes Damian
 3. Monsieur Sylvain Lacasse
 4. Monsieur Claude Henri
- b) De nommer les substituts suivants qui pourront agir en cas d'absence ou en remplacement d'un membre du Comité si celui-ci est directement concerné par une plainte déposée :
 1. Monsieur Luc Lamoureux
 2. Madame Nicole Deschênes
 3. Monsieur Gaëtan Labelle

La proposition est adoptée à l'unanimité.

C-061-10-09 Sur proposition de madame la présidente, considérant la présence de public et la nécessité de tenir un huis clos sur les points 6.9. et 7.2., mesdames et messieurs les commissaires conviennent de procéder avec les autres points à l'ordre du jour et traiter de ces deux points en dernier.

7. Point d'information :

Direction générale

7.1. Plan quinquennal de redditions de comptes en lien avec le Cadre de référence sur la reddition de comptes

Madame Normande Lemieux présente un état de situation sur ce dossier. Elle répond aux questions et demandes de précision des membres du Conseil.

Secrétariat général

7.3 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif du 18 août 2009

(document déposé dans le portail)

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant

9. PAROLE AU PUBLIC

Madame Pascale Richard prend à nouveau la parole pour demander ce qu'il advient d'une demande qui a avait été présenté à un conseil d'établissement en juin dernier par des parents du secteur de Sainte-Julie concernant des modifications qu'ils souhaiteraient voir apportées à la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes pour l'année scolaire 2010-2011*.

Madame Suzanne Chartrand explique que les commissaires ont discuté de cette question en séance de travail plus tôt en soirée. Elle fait part des étapes du processus de consultation à venir tel que décidé par le Conseil des commissaires ce soir. Les membres des conseils d'établissement et les parents concernés pourront faire valoir leurs demandes et préoccupations dans ce cadre.

Monsieur Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire, apporte des éclaircissements en suivi à l'intervention de madame Dubois faite plus tôt en soirée à la «parole au public» concernant la problématique du transport scolaire vers l'école secondaire Polybel.

10. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Néant

11. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

- Madame Manon Handfield s'enquiert de la position du MELS concernant le dossier de Sorel-Tracy.

Madame Normande Lemieux apporte des explications.

Tel que convenu précédemment, on procède ensuite au huis clos sur les points 6.9. et 7.2.

Huis clos

C-062-10-09 Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 21 h 35.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Retour à l'assemblée publique

C-063-10-09 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian que l'assemblée redevienne publique.

Il est 22 h 10.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.9. Nomination à un poste de direction adjointe d'établissement

Considérant le respect de la *Politique de gestion des cadres* dans la recherche de candidats pour combler le poste ;

Considérant que toutes les étapes du processus de sélection pour l'engagement d'une direction adjointe d'établissement ont été dûment suivies ;

C-064-10-09 Il est proposé par monsieur Alain Langlois de procéder à l'engagement de madame Isabelle Fiset à un poste de direction adjointe d'établissement, et ce, à compter du 10 août 2009, le tout conformément au *Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires*. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une année.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7.2. Suivi du Comité d'évaluation

Le Conseil des commissaires reçoit le rapport du Comité d'évaluation.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

C-065-10-09 À 22 h 16, il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de lever la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

présidente

AG/jp

secrétaire général